

en pouviez tirer ; vous n'aviez , selon eux , qu'à rapporter les propres termes d'un Auteur Allemand , qui a écrit en François , & qui est en tout plus favorable aux Empereurs qu'à l'Empire.

*Albert* , dit cet Auteur , *apella les Electeurs Ecclesiastiques devant les Princes & Etats de l'Empire à Mayence , pour répondre aux accusations qu'on faisoit contr'eux ; les Electeurs , continuë-t'il , ne se soucierent pas beaucoup de cette sommation , ils se retirèrent vers l'Electeur Palatin , & par devant lui , comme juge competant de l'Empereur , ils formerent une plainte contre l'Empereur même de ce qu'il avoit tué mal à propos l'Empereur Adolphe , éludant ainsi la demande de l'Empereur.*

Cette seule Histoire tirée d'un livre non suspect prouvoit évidemment les deux propositions avancées dans vôtre lettre , que les Empereurs avoient reconnu de tout tems la supériorité des Etats , & que les Etats avoient un juge competant contre les Empereurs ; mais je le repete , ce sont des veritez dont personne ne doute en Allemagne.

Pourquoi donc , me direz-vous , souffre-t-on en Allemagne , toutes les entreprises que l'Empereur fait incessamment contre des droits si certains & si connus ? pourquoi ces redoutables Etats de l'Empire , auxquels *Otton IV. disoit , Nous avoions Magnanimes Princes , que vous avez le pouvoir de créer & de déposer. les Empereurs :* Ces Etats qui effectivement deposerent *Adolphe de Nassau* , parce qu'il s'étoit rendu pensionnaire du Roi d'Angleterre , parce que pour favoriser les desseins de ce Prince , il en recevoit des subsides & avoit embarassé l'Allemagne dans une guerre contre la France , pourquoi ces mêmes Etats autrefois si jaloux de l'honneur de l'Empire,

L'Empereur peut être déposé.